

Sommaire

[Agriculture](#)

[Concurrence](#)

[Consommation](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Environnement](#)

[Libre circulation des personnes](#)

[Santé](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Programme de Stockholm / Plan d'action / Communication (20 avril)*

La Commission européenne a publié, le 20 avril dernier, le [plan d'action](#) (uniquement disponible en anglais) visant à mettre en œuvre le [programme de Stockholm](#). Adopté en décembre 2009, le programme de Stockholm définit, pour la période 2010-2014, le cadre de la politique de l'Union européenne en matière de justice, de liberté et de sécurité. Le plan d'action, accompagné d'un [mémo explicatif](#), détaille les mesures à adopter, définit un calendrier et précise les autorités européennes ou nationales responsables pour mettre en œuvre ce programme. Ce plan d'action prévoit notamment des initiatives en matière de renforcement des droits fondamentaux, de protection des données et de protection des citoyens à l'égard de la cybercriminalité, de droit des justiciables en matière de procédures pénales, de renforcement de la reconnaissance mutuelle et de la confiance mutuelle dans le domaine de la justice, d'immigration ainsi qu'un allègement des procédures administratives pour les citoyens et les entreprises. Il prévoit également la définition d'une stratégie de sécurité globale afin de renforcer la coopération en matière répressive ainsi qu'en matière de protection civile et de gestion des catastrophes et des frontières. (EK)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La représentation d'intérêts auprès des Institutions et Agences européennes

[Programme provisoire en ligne](#)
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

Pommes des Alpes de Haute-Durance / Indications géographiques protégées (17 avril)

Le [règlement 316/2010/UE](#) enregistrant comme dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées, les Pommes des Alpes de Haute-Durance (IGP) a été publié, le 17 avril dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (CR)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Accords de distribution / Règlement / Lignes directrices / Adoption (20 avril)

La Commission européenne a adopté, le 20 avril dernier, un nouveau [règlement](#) d'exemption par catégories sur les règles de concurrence applicables aux accords conclus entre les producteurs et les distributeurs pour la vente de produits et de services. Ce texte modifie le règlement [2790/1999/CE](#). Il est accompagné de [lignes directrices](#). Ces nouvelles règles tiennent compte du développement croissant de la vente en ligne et du commerce transfrontalier et définissent un nouveau cadre juridique général. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2010. (CR)

Aides d'Etat / France / Fabrication de composants d'aérostructures / Autorisation (14 avril)

La Commission européenne a autorisé, le 14 avril dernier, le financement public de deux projets français de Recherche & Développement pour la mise au point des portes de train d'atterrissage principal et de la case de train principal nouvelle génération du futur Airbus A 350 XWB. Il s'agit d'avances remboursables d'un montant total de 35,14 millions d'euros destinées à Daher-Socata (12,34 millions d'euros) et à Sogerma (22,8 millions d'euros). Les deux projets visent à développer le recours à des matériaux composites pour la fabrication de certains composants d'aérostructures. Les deux avances devront être intégralement remboursées lorsque l'objectif de vente fixé préalablement aura été atteint. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration BC Partners / Spotless (15 avril)

La Commission européenne a autorisé, le 15 avril dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise CIE Management II Limited (« CIEM », Guernesey), associée commanditée et gérante de BC European Capital VIII (« BC », Guernesey), appartenant en dernier ressort à BC Partners Holdings Limited (« BC Partners », Guernesey), acquiert le contrôle de l'ensemble de Spotless Group SAS (« Spotless », France), par achat d'actions. Le groupe BC Partners est une société de capital-investissement, active dans l'acquisition et le développement d'entreprises. La société Spotless est un fabricant de lessives, de produits d'entretien à usage domestique, de produits pour l'entretien des chaussures, de nettoyeurs pour lentilles en verre et de produits pour les plantes et pour les animaux de compagnie. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration Dalkia CZ / NWR Energy (8 avril)

La Commission européenne a reçu notification, le 8 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Dalkia Česká republika, a.s. (« Dalkia CZ », République tchèque), contrôlée en dernier ressort par Electricité de France S.A. (« EDF », France) et Veolia Environnement S.A. (« Veolia », France), souhaite acquérir le contrôle exclusif de NWR Energy, a.s. (« NWR Energy », République tchèque), contrôlée par New World Resources N.V. (« NWR », République tchèque), par achat d'actions. L'entreprise Dalkia CZ est, notamment, active sur le marché de la fourniture de chauffage urbain, de la production et de la vente en gros et au détail d'électricité, de la fourniture de services annexes et de négoce d'électricité, en République tchèque. L'entreprise NWR Energy est active sur le marché de la production et de la vente en gros et au détail d'électricité, de la distribution d'électricité et de la fourniture de chauffage urbain. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 27 avril 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5793 – DALKIA CZ / NWR Energy, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration ELIA / IFM / 50HERTZ (6 avril)

La Commission européenne a reçu notification, le 6 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise ELIA System Operator SA/NV (« ELIA », Belgique), contrôlée en dernier ressort par GDF Suez (« GDF Suez », France) et Publi-T SCRL (« Publi-T », Belgique), et l'entreprise Industry Funds

Management Pty Ltd (« IFM », Australie), appartenant à Industry Super Holdings Pty Ltd (« Industry Super Holdings », Australie), souhaitent acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise 50HERTZ Transmission GmbH (« 50HERTZ », Allemagne), appartenant à Vattenfall AB (« Vattenfal », Suède), par achat d'actions. L'entreprise ELIA est gestionnaire du réseau de transport en Belgique et codétentrice des infrastructures de réseau de 220 kV et 150 kV dans le sud-est du Luxembourg. L'entreprise IFM est un gestionnaire global d'investissements d'infrastructures, spécialisée dans la gestion de produits d'investissements privés. L'entreprise 50HERTZ est gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Allemagne. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 26 avril 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5827 – ELIA / IFM / 50HERTZ, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration Euroports Total Holdings Europe S.A.S / ERG SPA/JV (14 avril)

La Commission européenne a reçu notification, le 14 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises Total Italia Spa. («Total Italia », Italie), contrôlée à 100 % par Total Holdings Europe S.A.S. (« Total », France, dénommée collectivement « groupe Total »), et ERG Petroli Spa. (« EGP », Italie), détenue à 100% par ERG Spa. (« ERG », Italie, dénommée collectivement « groupe ERG »), souhaitent acquérir le contrôle en commun de JV CO, entreprise commune nouvellement créée issue de la fusion entre EGP et Total Italia. La société Total est présente sur le marché de la production de pétrole et de gaz naturel, de raffinage et distribution de produits pétroliers, de produits pétrochimiques et de produits chimiques de spécialité. L'entreprise ERG exerce son activité dans les domaines de raffinage et distribution de produits pétroliers, production et vente d'énergie thermoélectrique, de vapeur et de gaz, production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. L'entreprise JV CO opère sur le secteur du raffinage et de la distribution de produits pétroliers. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 3 mai 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5781 - Total Holdings Europe S.A.S./ERG SPA/JV, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (SM)

Secteur de l'eau et de l'assainissement / France / Soupçons de pratiques anticoncurrentielles / Inspections (16 avril)

La Commission européenne a confirmé, le 16 avril dernier, avoir effectué des inspections, en France, auprès de plusieurs entreprises actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ces inspections, qui constituent une étape préliminaire à l'ouverture d'une enquête de concurrence, ne signifient pas que les entreprises sont coupables de comportements anticoncurrentiels. (CV)

[Haut de page](#)

CONSOMMATION

Contrats à distance / Frais d'expédition / Imputation / Arrêt de la Cour (15 avril)*

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 15 avril dernier, sur l'interprétation de la [directive 97/7/CE](#) concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance (*Handelsgesellschaft Heinrich Heine GmbH / Verbraucherzentrale Nordrhein-Westfalen eV, aff. C-511/08*). La Cour juge que la directive s'oppose à une réglementation nationale qui permet au fournisseur, dans un contrat conclu à distance, d'imputer les frais d'expédition des marchandises au consommateur dans le cas où ce dernier exerce son droit de rétractation. La Cour précise que la directive n'autorise le fournisseur à imputer au consommateur, en cas de rétractation de ce dernier, que les frais de renvoi des marchandises. (CR)

Protection des consommateurs / Système RAPEX / Rapport annuel (15 avril)

La Commission européenne a publié, le 15 avril dernier, le [rapport](#) annuel 2009 sur le système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux (RAPEX). Selon ce rapport, le nombre de produits non alimentaires dangereux notifiés par le système a augmenté de 7% par rapport à 2008. Les produits les plus signalés en 2009 sont les jouets, les vêtements et les véhicules à moteur. Le rapport souligne que les entreprises européennes utilisent plus systématiquement le système d'alerte et sont moins réticentes à retirer leurs produits dangereux du marché. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

France / Droit à un procès équitable / Arrêt de la CEDH (22 avril)*

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France, le 22 avril dernier, pour violation de l'article 6 §1 de la Convention EDH relatif au droit à un procès équitable (*Chesne / France, requête n° 29808/06*). Dans cette affaire, Monsieur Chesne, ressortissant français, a été placé en détention provisoire pour infraction à la législation sur les stupéfiants en état de récidive. La Chambre de l'instruction ayant statué sur son placement en détention provisoire ainsi que la Cour d'appel ayant statué sur le fond comprenaient, dans leur formation respective, le même magistrat. Monsieur Chesne a ainsi invoqué l'article 6 §1 de la Convention EDH en soutenant notamment que la motivation des arrêts portant sur son maintien en détention provisoire témoignait du fait que les juges les ayant rendus n'étaient plus impartiaux pour juger l'affaire au fond. La Cour a rappelé que le simple fait qu'un juge ait déjà pris des décisions avant le procès, notamment au sujet de la détention provisoire, ne peut justifier en soi des appréhensions quant à son impartialité. Toutefois, en l'espèce, la motivation des arrêts en cause constituant davantage une idée préconçue de la culpabilité de Monsieur Chesne que la simple description d'un « état de suspicion », au sens de la jurisprudence de la Cour, celle-ci a jugé qu'il y avait bien eu violation de l'article 6 §1. (CV)

France / Liberté d'expression / Arrêt CEDH (22 avril)*

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France, le 22 avril dernier, pour violation de l'article 10 de la Convention EDH relatif à la liberté d'expression (*Haguenuer / France, requête n°34050/05*). Dans cette affaire, Madame Haguenuer, ressortissante française et adjointe au maire de Lyon au moment des faits, a été condamnée par la Cour d'appel de Lyon pour avoir proféré des propos injurieux au cours d'une manifestation, à l'encontre d'un fonctionnaire public. La Cour estime primordial de restituer ces propos dans le contexte de la polémique qui régnait à cette époque à Lyon et au niveau national. Elle relève que les propos ont été tenus oralement, dans le cadre d'un échange de paroles rapide et qu'ils relevaient de sujets d'intérêt général (la lutte contre le racisme et le négationnisme). Elle en conclut que les déclarations litigieuses s'inscrivaient dans le contexte particulier d'un débat d'ordre national portant sur un sujet particulièrement sensible. Dès lors, elle juge que la condamnation de Madame Haguenuer pour injure publique envers un fonctionnaire ne saurait être proportionnée et « nécessaire » « dans une société démocratique » au sens de l'article 10 de la Convention et conclut à la violation dudit article. (CR)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT**France / Directive sur les véhicules hors d'usage / Mauvaise transposition / Arrêt de la Cour (15 avril)***

La Cour de justice de l'Union européenne a condamné, le 15 avril dernier, la France pour mauvaise transposition de la directive [2000/53/CE](#) relative aux véhicules hors d'usage (VHU) (*Commission / France, aff. C-64/09*). La Cour constate que la directive imposait, dès le 1^{er} juillet 2003, la mise sur le marché de véhicules sans plomb, mercure, cadmium ou chrome hexavalent. La France n'a transposé cette obligation qu'en 2005. La Cour relève également que les démolisseurs chargés du traitement des VHU ont été privés, par la réglementation française, de toute compensation financière, normalement supportée par les constructeurs automobiles. En conséquence, elle conclut que la France a manqué à ses obligations en ne prenant pas toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour transposer de manière correcte et complète la directive. (CR/SM)

[Haut de page](#)

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES**Travailleur migrant / Indemnité spéciale d'ancienneté / Délai de prescription / Arrêt de la Cour (15 avril)***

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 15 avril dernier, sur la possibilité pour un Etat membre de soumettre à un délai de prescription les demandes de paiement d'indemnités spéciales d'ancienneté d'un travailleur migrant, dont il avait été privé en raison d'une législation interne incompatible avec le droit communautaire (*Friedrich G. Barth / Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung, aff. C-542/08*). La Cour constate qu'aucune disposition communautaire n'encadre l'application de tels délais qui constituent une modalité procédurale, destinée à assurer la sauvegarde d'un droit qu'un justiciable tire du droit de l'Union. Cette modalité relève donc de l'ordre juridique interne de chaque Etat membre et doit respecter les principes d'équivalence et d'effectivité. C'est donc au regard de ces deux principes que la Cour a jugé que le droit de l'Union ne s'oppose pas à une réglementation, telle que celle en cause soumettant à un délai de prescription de trois ans les demandes de paiement des indemnités spéciales

d'ancienneté dont un travailleur migrant avait été privé en raison de l'application d'une législation interne incompatible avec le droit de l'Union. (CR)

[Haut de page](#)

SANTE

Banque de données européenne / Dispositifs médicaux (Eudamed) / Décision (19 avril)

La Commission européenne a adopté, le 19 avril dernier, une décision imposant aux Etats membres de l'Union européenne d'utiliser, à partir de mai 2011, une banque de données européenne sur les dispositifs médicaux (Eudamed). Les dispositifs médicaux couvrent des milliers de types de produits utilisés pour le diagnostic, la prévention et le traitement. Eudamed est un portail web sécurisé visant à l'échange rapide d'informations entre les autorités nationales. Il est déjà utilisé par un certain nombre de pays de l'Union sur une base volontaire. (CR) [Pour plus d'informations](#)

Financement / Projets de recherches sur le cancer (15 avril)

La Commission européenne a alloué, le 15 avril dernier, la somme de 21 millions d'euros à deux nouveaux projets de recherche sur le cancer. Il s'agit des projets BASIS (Breast Cancer Somatic Genetics Study), avec 13 partenaires de 8 Etats membres, dont la France et CAGEKID (Cancer Genomics of the Kidney), avec 14 partenaires de 7 Etats membres, dont la France, qui recevront chacun 10,5 millions d'euros. Ils mettront l'accent sur le déchiffrement du code génétique du cancer du sein et du cancer du rein. (SM) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

France / Lille / Services juridiques (20 avril)

Le Conseil régional Nord Pas-de-Calais a publié, le 20 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 76-113490, JOUE 76, du 20 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur les services de conseils juridiques relatifs aux ports intérieurs du Nord Pas-de-Calais dans la perspective d'une décentralisation, à la plateforme multimodale de Marquion et aux canaux secondaires. La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du contrat, reconductible une fois. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **17 mai 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **17 mai 2010 à 12h**. (CGR)

France / Moissac / Services de conseils et de représentation juridiques (16 avril)

La mairie de Moissac a publié, le 16 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 74-110891, JOUE 74, du 16 avril 2010*). Le marché est divisé en 5 lots intitulés « Droit public », « Droit de l'urbanisme et de la construction », « Droit de la fonction publique et droit du travail », « Droit privé et droit pénal », ainsi que « Droit des contrats publics ». Les prestations sont réservées à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **18 mai 2010 à 12h**. (CGR)

France / Nanterre / Services de conseils et de représentation juridiques (20 avril)

Le SEM 92 a publié, le 20 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 76-113625, JOUE 76, du 20 avril 2010*). Le marché est divisé en 10 lots intitulés « Droit des sociétés, droit des sociétés d'économie mixte, droit pénal des affaires et responsabilité pénale des élus et dirigeants de SEM », « Conseil juridique et représentation juridique pour les opérations d'aménagement », « Conseil et contentieux fiscal pour les opérations d'aménagement et la société », « Conseil et représentation juridique en droit de la commande publique et en droit des marchés privés », « Conseil et représentation juridique en droit de l'environnement », « Conseil et représentation juridique en droit des baux commerciaux », « Conseil et représentation juridique en droit de la construction », « Conseil et représentation juridique en droit du travail », ainsi que « Conseil et représentation juridique en droit de la propriété intellectuelle et artistique et des technologies de l'information ». Les prestations sont réservées à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **18 mai 2010 à 12h**. (CGR)

France / Nice / Services de conseils juridiques (16 avril)

La communauté urbaine Nice Côte d'Azur a publié, le 16 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2010/S 74-110884, JOUE 74, du 16 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur les services de conseils et d'assistance juridique pour la coordination et la sécurisation juridique des opérations de la Plaine du Var. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant maximal du marché est de 320 000 euros hors taxes. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **29 avril 2010 à 17h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 avril 2010 à 17h**. (CGR)

France / Paris / Services juridiques (20 avril)

Le Centre Pompidou a publié, le 20 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 76-113485, JOUE 76, du 20 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur la sécurisation juridique des contenus destinés à être publiés sur les sites Internet du Centre Pompidou. Le marché est divisé en 3 lots intitulés « Sécurisation des contenus audiovisuels », « Sécurisation des contenus issus des archives historiques » et « Sécurisation des fonds issus de la Bibliothèque Kandinsky ». La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du contrat. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 mai 2010 à 17h**. (CGR)

France / Saint-Germain-en-Laye / Services de conseil juridique (20 avril)

Le CHI de Poissy/Saint-Germain-en-Laye a publié, le 20 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2010/S 76-113510, JOUE 76, du 20 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur les services d'assistance juridique pour la passation de marchés publics, de conseil et d'appui au service de la direction des systèmes d'information ainsi que d'assistance à l'élaboration de la politique de sécurité des données. La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **3 mai 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 mai 2010 à 16h**. (CGR)

France / Strasbourg / Services de conseil juridique (21 avril)

La Communauté urbaine de Strasbourg a publié, le 21 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2010/S 77-115160, JOUE 77, du 21 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur l'assistance juridique, financière et fiscale dans le cadre du choix du mode de gestion et de la mise en œuvre de la procédure relative à la rénovation et l'exploitation des bains municipaux de Strasbourg. La durée du marché est de 3 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 juin 2010 à 10h**. (CGR)

Hongrie / Pécs / Services juridiques (16 avril)

Le « Pécsi Tudományegyetem Gazdasági Főigazgatóság » a publié, le 16 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 74-110744, JOUE 74, du 16 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur les services de conseils juridiques. La langue devant être utilisée dans l'offre est le hongrois. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **31 mai 2010 à 10h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **31 mai 2010 à 10h**. (CGR)

Islande / Reykjavik / Services juridiques (20 avril)

Le « Ríkiskaup » a publié, le 20 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 76-113737, JOUE 76, du 20 avril 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre

est l'islandais. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **8 juin 2010 à 9h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 juin 2010 à 11h**. (CGR)

Pays-Bas / Leiden / Services juridiques (15 avril)

Le « Hoogheemraadschap van Rijnland » a publié, le 15 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 73-109008, JOUE 73, du 15 avril 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre est le néerlandais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 juin 2010 à 16h**. (CGR)

Pologne / Varsovie / Services de conseil juridique (17 avril)

Le « Krajowy Fundusz Kapitałowy S.A. » a publié, le 17 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de conseil juridique (*réf. 2010/S 75-112090, JOUE 75, du 17 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur les services de conseil juridique et de représentation légale. La langue devant être utilisée dans l'offre est le polonais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 avril 2010 à 10h**. (CGR)

Roumanie / Bucaresti / Services de conseils et de représentation juridiques (15 avril)

La « Compania Nationala de Autostrazi si Drumuri Nationale SA » a publié, le 15 avril dernier, [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 73-109050, JOUE 73, du 15 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur Services de conseils et de représentation juridiques ainsi que sur les services cadastraux. La langue devant être utilisée dans l'offre est le roumain. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **25 mai 2010 à 15h30**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **27 mai 2010 à 18h30**. (CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

AUTRES MANIFESTATIONS



4^{ème} séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »

Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



3^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen : La sécurité des investissements et des paiements »

Les professionnels du droit, réunis au sein des « Acteurs du droit continental à l'international », organisent, sous l'égide de la Fondation pour le droit continental, leur 3^{ème} convention des juristes de la Méditerranée les 7, 8 et 9 juin 2010 à Rome.

Les travaux de cette 3^{ème} convention seront articulés autour du thème « Les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace euro-méditerranéen – La sécurité des investissements et des paiements ».

Dans ce cadre, seront notamment abordés :

- les instruments juridiques de promotion des investissements
- la question de la transmission d'entreprises
- le recours des PME aux modes alternatifs de règlement des différends (arbitrage et médiation),
- la recherche d'un meilleur équilibre dans l'exécution de la créance et les procédures d'insolvabilité.

Cette convention sera également l'occasion de participer à des ateliers sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection des biens culturels en Méditerranée, le commerce électronique ou encore la finance islamique.

La Délégation des Barreaux de France participe activement à l'organisation de cette convention et sera présente à Rome.

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :

sg@fondation-droitcontinental.org

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :

geraldine.cavaille@dbfbruxelles.eu



Coopération judiciaire internationale et européenne en matière pénale

Colloque international sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme ligne : cliquer [ICI](#)

Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :

<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](http://Europa.im.Uberblick) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats et Soujata **MORIN**, stagiaire.

Conception :

Valérie HAUPERT



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 563 – 22/04/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu